



Règlement du jardin d'enfants "Les P'tits Loups"

Edition de mars 2018, annule et remplace toutes les versions précédentes

Tout enfant inscrit au jardin d'enfants l'est jusqu'à la fin de l'année scolaire, sauf arrangement prévu lors de l'inscription.

Toute démission en cours d'année doit être annoncée, par écrit, au minimum un mois à l'avance. Dans tous les cas, le mois suivant la lettre de démission est dû, même si l'enfant ne vient plus au jardin d'enfants. En cas d'annulation anticipée (plus d'un mois à l'avance) avant que votre enfant commence au jardin d'enfants, des frais administratifs de CHF 50.00 seront facturés.

Les congés pris hors vacances scolaires, les jours fériés, ainsi que le jour de la course d'école ne sont pas rattrapables. Les jours de maladie peuvent être rattrapés, dans la mesure où il reste des places disponibles.

Les frais d'écolage du jardin d'enfants se paient chaque mois, sauf juillet et août. Ils doivent être versés d'avance. Par exemple ; le premier versement doit être payé avant le 31 août pour la rentrée d'août, le deuxième mois avant le 30 septembre pour le mois d'octobre et ainsi de suite.

Nous n'envoyons pas de facture. Les versements sont à effectuer selon la confirmation d'inscription sur le compte BCV : IBAN CH10 0076 7000 5031 5122 3 en faveur de Association Les P'tits Loups à 1077 Servion. Veuillez indiquer le prénom et nom de l'enfant sous la rubrique communication.

En cas de retard de paiement de la cotisation et/ou des frais d'écolage, des frais de rappel peuvent s'appliquer.

Après deux mois de retard dans le paiement des frais d'écolage, le jardin d'enfants se donne le droit de refuser l'enfant, sauf situations exceptionnelles déclarées.

Les paiements effectués au guichet postal engendrent des frais. Les personnes utilisant ce moyen de paiement doivent ajouter frs 2.50 à chaque versement. En cas de non-paiement de ces frais à chaque versement, ces derniers vous seront facturés par semestre avec un supplément de CHF 5.00 par facture pour les frais administratifs.

Les P'tits Loups
Chemin du Centre 4
1077 Servion
021 903 29 56

<http://www.ptitsloups.ch>

info@ptitsloups.ch

Association du Jardin d'enfants
Les P'tits Loups



La cotisation annuelle de frs 50.00 à l'association du jardin d'enfants se paie avec le premier versement mensuel du mois d'août. Vous restez d'office membre de soutien lorsque votre enfant quitte les P'tits Loups. Une démission de l'association par écrit est nécessaire.

Les enfants sont accueillis, le matin entre 08h15 et 08h45 et l'après-midi entre 13h15 et 13h45. Les parents ou les personnes responsables viennent chercher leurs enfants, le matin entre 11h15 et 11h45 et l'après-midi, entre 16h15 et 16h45. Par égard pour les éducatrices et les enfants présents, nous vous prions de respecter ces horaires. Merci d'avertir en cas de retard, d'absence ou de maladie au 021 903 29 56.

Les parents informent les éducatrices si une tierce personne vient chercher l'enfant au terme de la demi-journée.

Les enfants viennent au jardin d'enfants munis de chaussettes anti-glisse ou de pantoufles de rythmiques. Ces dernières peuvent être laissées au jardin d'enfants. Le goûter et la boisson sont offerts. Inscrivez le nom de votre enfant sur ses affaires.

Les enfants viennent au jardin d'enfants habillés de manière adéquate suivant le temps et la saison, afin de pouvoir sortir au jardin ou en promenade. Veillez à ce que des sous-vêtements, couches et serviettes humides si nécessaire, voir un habit de rechange soient à disposition en cas d'"incident".

Avec nos remerciements.

Les membres du comité et les éducatrices du jardin d'enfants